



Procès-verbal du Bureau syndical du Mercredi 24 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 avril à 17 h 30, les Membres du Bureau, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présent(e)s : M. VIGNES (Président), MM. POURTEAU et VINCENT,
MM. ALONSO, BERARDO, CARRERE, GUILLEN, LAFFAILLE, LATAPI,
LUQUET, MAISONNEUVE, MUR, PIRON et POUBLAN

Absent(e)s ou excusé(e)s : MM. ANCIEN, PREVOST et SOLLES,
MM. ARMARY, CAZABAT, ESPERON, DABEZIES et PÉLIEU

Avai(en)t donné pouvoir : M. DABEZIES à Mme POURTEAU

Secrétaire de séance : Mme Thérèse POURTEAU

M. le Président souhaite la bienvenue à ses collègues et fait d'abord un point sur les inaugurations qui ont eu lieu :

- le réseau de chaleur à Trie sur Baise le 8 avril,
- les installations photovoltaïques à Oursbelille le 20 avril, à Bordères sur Echez et Rabastens de Bigorre le 22 avril.

M. Pélieu, Président du Département, complète en mentionnant l'inauguration de la toiture photovoltaïque du collège Paul Eluard à Tarbes qui a eu lieu le matin même, et indique que la SEM Ha-Py Energies, à travers la réalisation de ces différents projets, est bien reconnue au niveau du département.

Le Bureau syndical étant désormais composé de 23 membres, M. le Président constate le quorum par la présence de 12 membres puis, avant de déclarer la séance ouverte, demande au Bureau de désigner le ou la secrétaire de séance.

Mme Thérèse Pourteau, Vice-Présidente, ayant été choisie comme secrétaire de séance, M. le Président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du PV de réunion du 20 mars 2024

Délibérations

1. **Réseau de chaleur de Bazus-Aure** : choix des prestataires
2. **Contrôle technique des ouvrages 2023** : choix du prestataire
3. **Contrôle de concession 2023** : choix du prestataire
4. **Renouvellement du contrat de maintenance chauffage/climatisation** : choix du prestataire
5. **Renouvellement véhicules** : lancement d'une consultation
6. **Renouvellement du marché Etudes d'électrification** : lancement d'une consultation

Points d'information

1. **Evolution de l'organisation du SDE65**
2. **Renouvellement du groupement d'achat d'énergies** : avancement du projet
3. **Budget annexe PV** : bilan et perspectives
4. **Contrôle de concession 2022** : bilan
5. **Dotations FACÉ 2024**
6. **Calendrier SDE**

M. le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 20 mars au Bureau, qui l'approuve sans réserve.

A- Délibérations

Point 1 - Réseau de chaleur de Bazus-Aure : choix du prestataire

M. le Président donne la parole à Mme Florence Armary, Chef de service Transition énergétique, à ce propos.

Mme Armary rappelle la décision du Bureau du 19 octobre 2023 d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le SDE65 et la commune de Bazus-Aure dans le cadre de la réalisation d'un réseau de chaleur.

Elle précise la nature du projet, à savoir la desserte de 6 bâtiments communaux puis indique qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée avec un lot unique « chauffage ».

Conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage signée entre le SDE65 et la commune, le rapport d'analyse des offres a été transmis à la Mairie qui a approuvé le choix de l'entreprise ITP, qui travaille déjà sur le territoire de la commune.

Mme Armary propose que l'entreprise ITP soit retenue, sous réserve d'une mise au point technique relative aux options et les conditions de maintenance ultérieure de la chaufferie.

M. le Président soumet cette proposition au Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'approuver le rapport d'analyse rédigé par Energeco et validé également par les Services techniques du SDE65,
- d'autre part, d'attribuer le lot 1 à l'entreprise mieux disante ITP pour un montant HT de 108 809,02 €, sous réserve des conditions énoncées ci-avant,
- enfin, d'autoriser M. le Président à signer tout document en rapport avec cette consultation.

DL 54 04 24	Réalisation de la chaufferie biomasse de la commune de Bazus-Aure Marché public de travaux à procédure adaptée - Choix du prestataire
	<p>M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que la commune de Bazus-Aure a confié au SDE65, par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée approuvée par le Bureau en séance du 19 octobre 2023, l'étude et la réalisation d'une chaufferie bois aux fins d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux suivants : mairie, salle communale, trois appartements communaux et un gîte communal.</p> <p>L'enveloppe prévisionnelle de ce projet s'élève à 180 000 € HT, décomposée ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">- 150 000 € HT de travaux,- 15 000 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre,- 7 500 € HT pour les honoraires autres,- 7 500 € HT pour les imprévus. <p>M. le Président indique également que le bureau d'études Energeco, désigné par le Bureau lors de la réunion du 19 octobre 2023 comme maître d'œuvre pour cette opération, a préparé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).</p> <p>Le marché de travaux comporte un lot unique, à savoir : Lot 1 Unique Chauffage. Le DCE a été publié sur la plateforme en ligne des Marchés Publics et sur le site internet du SDE65 du 19 mars au 18 avril 2024 à 12 h. 3 offres ont été reçues.</p> <p>Les plis ont été ouverts le 18 avril à 14 h et ont fait l'objet d'une analyse par le cabinet Energeco. Le rapport d'analyse a été par ailleurs validé par les Services techniques du SDE65.</p> <p>M. le Président propose aux Membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une part, d'approuver le rapport d'analyse rédigé par Energeco et validé également par les Services techniques du SDE65,- d'autre part, d'attribuer le lot 1 à l'entreprise mieux disante ITP pour un montant HT de 108 809,02 €, suite à la mise au point technique relative aux options et conditions de maintenance ultérieure, réalisée en présence du représentant du maître d'œuvre, Energeco, des Services du SDE65 ainsi que de Mme Hélène Malère, Maire de Bazus-Aure,- enfin, de l'autoriser à signer tout document en rapport avec cette consultation.

Point 2 - Contrôle technique des ouvrages 2023 : choix du prestataire

A l'invitation de M. le Président, M. Jean-Luc Lavigne, Chef de service Réseaux électriques et de télécommunication, s'exprime à ce propos.

M. Lavigne rappelle que cette obligation rentre dans le cadre du contrôle de concession et qu'un organisme technique agréé doit être choisi afin de procéder au contrôle des ouvrages de distribution pour 2023, réalisé sur dossier et sur site.

Il présente ensuite la seule offre reçue de C.E.E.T 82 en précisant que ce bureau d'études a déjà travaillé pour le SDE65 et a donné toute satisfaction.

A l'issue de cette présentation, M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de reconduire le bureau d'études C.E.E.T (82) qui a donné toute satisfaction et a fait une proposition conforme aux attentes du SDE en termes techniques et financiers, en lui confiant la prestation pour un montant HT de 6 780 €,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

DL 55 04 24	Contrôle technique des ouvrages Choix du prestataire pour le contrôle de l'année 2023
	<p>M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que le SDE65 doit faire contrôler par un organisme technique extérieur certifié les réseaux de distribution publique mis en service sous sa maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Les textes qui précisent cette obligation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- le décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011, relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité, aux autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques qui a modifié les procédures d'approbation et de déclaration préalable pour les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité,- l'article 13 de ce décret qui impose la réalisation d'un contrôle technique sur les ouvrages neufs de distribution d'électricité lors de leur mise en service,- l'arrêté du 14 janvier 2013, relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité. <p>En ce qui concerne le contrôle de l'année 2023, M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- de reconduire le bureau d'études C.E.E.T (82) qui a donné toute satisfaction et a fait une proposition conforme aux attentes du SDE en termes techniques et financiers, en lui confiant la prestation pour un montant HT de 6 780 €,- de l'autoriser à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Point 3 - Contrôle de concession 2023 : choix du prestataire

M. Lavigne poursuit par la présentation du contrôle de concession pour l'année 2023, en rappelant que le SDE, en tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité (AODE), doit procéder au contrôle des données Enedis et EdF.

Il rappelle que l'AEC, prestataire actuel, a accompagné le Syndicat sur les contrôles antérieurs en donnant toute satisfaction.

M. le Président propose au Bureau de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de recourir au cabinet AEC pour assister le SDE65 dans sa mission de contrôle de concession,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant.

DL 56 04 24	Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité Assistance à maîtrise d'ouvrage
	<p>M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que le SDE65, en tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité (AODE), a concédé au distributeur Enedis et au fournisseur historique EdF (tarifs réglementés) la distribution publique d'énergie électrique.</p> <p>Conformément à l'article L 2224-31 du Code des Collectivités Territoriales, le SDE65 doit procéder au contrôle de concession et rédiger un rapport.</p> <p>Afin d'assurer cette mission de contrôle, l'AEC (société coopérative d'intérêt collectif), cabinet de conseil dédié exclusivement aux collectivités et référencé sur les contrôles et audits de concession de distribution publique d'électricité, a été sollicitée. Cette société, créée il y a 20 ans à l'initiative de plusieurs SDE et de la FNCCR, propose une expertise indépendante et pluri disciplinaire. Elle intervient actuellement dans les 3 départements voisins des Hautes-Pyrénées.</p> <p>Pour ces raisons, compte tenu du coût de la prestation inférieure à 40 000 € HT et de la qualité de travail fourni pour les audits des années précédentes, le SDE65 a décidé de la consulter à nouveau.</p> <p>Cette dernière nous a fait connaître sa meilleure proposition, qui s'élève à 14 332,50 HT et englobe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission 1 : audit des données de l'exercice 2023, réalisation d'un tableau de bord et de la note de synthèse pour un montant HT de 6 300 €, • Mission 2 : analyse du programme pluriannuel d'investissement (PPI) d'Enedis, pour un montant HT de 8 032,50 €. <p>En conséquence, M. le Président propose aux membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de recourir au cabinet AEC pour assister le SDE65 dans sa mission de contrôle de concession, - de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Point 4 - Renouvellement du contrat de maintenance chauffage/climatisation : choix du prestataire

A la demande de M. le Président, M. Bruno Rouch, Directeur Général des Services, informe le Bureau qu'il s'agit de renouveler le contrat de maintenance de la chaufferie du SDE, qui arrive à échéance fin octobre.

Cette prestation comprend une mission classique de maintenance et une mission complémentaire portant sur l'équilibrage du réseau hydraulique.

Une simple consultation a été lancée, 2 propositions ont été reçues.

M. le Directeur Général propose de retenir Engie Cofely, qui assure déjà l'entretien du matériel, sur la partie maintenance, et pour la partie équilibrage du réseau hydraulique, l'entreprise CVC Leprêtre, plus spécialisée.

M. le Président souhaite que, pour l'avenir, le contrat ne soit plus établi avec tacite reconduction mais sur un an, éventuellement renouvelable.

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer sur ces deux propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, de retenir l'entreprise Leprêtre CVC pour la prestation d'équilibrage du réseau, pour un montant de 4 820 € HT,
- d'autre part, de renouveler le contrat actuel confié à l'entreprise Cofely-Engie, pour un montant de 3 265,22 € TTC par an, afin d'assurer la maintenance des installations de chauffage-climatisation (1 an renouvelable 3 fois),
- enfin, d'autoriser M. le Président à signer ces deux contrats et tout document s'y rapportant.

DL 57 04 2024	Renouvellement du contrat de maintenance chauffage-climatisation
	<p>M. le Président indique aux Membres du Bureau que le contrat de maintenance de l'installation de chauffage-climatisation, confié à l'entreprise Cofely-Engie (64) arrivera à échéance le 30 octobre 2024 (montant : 3 265,22 € TTC/an). Il convient donc de le renouveler.</p> <p>Par ailleurs, une opération d'équilibrage du réseau de chauffage doit être faite pour améliorer le rendement de notre nouvelle installation.</p> <p>L'entreprise Leprêtre CVC, basée à Lons (64), a été consultée en raison de son expertise plus complète sur ce type d'installation.</p> <p>Le devis d'intervention serait le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équilibrage du réseau : 4 820 € HT, - maintenance ultérieure : 10 000 € TTC par an. <p>Considérant le prix proposé et les compétences de l'entreprise, M. le Président propose aux Membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, de retenir l'entreprise Leprêtre CVC pour la prestation d'équilibrage du réseau, pour un montant de 4 820 € HT, - d'autre part, de renouveler le contrat actuel confié à l'entreprise Cofely-Engie, pour un montant de 3 265,22 € TTC par an, afin d'assurer la maintenance des installations de chauffage-climatisation (1 an renouvelable 3 fois), - enfin, de l'autoriser à signer ces deux contrats et tout document s'y rapportant.

Point 5 - Renouvellement véhicules : lancement d'une consultation

M. le Président donne la parole à M. Dominique Alexandre, Chef de service Eclairage public, pour ce point.

M. Alexandre rappelle tout d'abord la décision prise en Comité syndical du 15 mars de procéder au remplacement, en raison de leur vétusté, de 2 véhicules légers et d'un véhicule poids lourd.

Il précise ensuite qu'il s'agira de passer un marché à procédure adaptée, portant sur 2 lots, puis présente les critères d'attribution et le calendrier prévisionnel pour cette consultation.

Une discussion s'engage alors sur l'achat ou la location de véhicules, M. Péliou, Président du Département, précisant que dans le cas de l'achat, l'acquéreur pouvait être pénalisé par la longueur des délais de livraison.

M. Patrick Vignes, Président du SDE, conclut ce débat en proposant au Bureau le lancement de la consultation dans les conditions énoncées.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de lancer une consultation sous la forme d'une procédure formalisée, en 2 lots séparés,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette consultation.

DL 58 04 2024	Acquisition / remplacement de deux véhicules légers et d'une nacelle poids lourd
	<p>M. le Président rappelle la décision prise lors du Comité Syndical du 15 mars 2024 (inscription budgétaire au chapitre 21 de la section d'investissement et mise en place d'une autorisation de programme spécifique) de remplacer, en raison de leur vétusté, deux véhicules légers et un véhicule poids lourd.</p> <p>L'estimation de ce marché étant de 305 000 € HT, M. le Président propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lancer une consultation sous la forme d'une procédure formalisée, en 2 lots séparés : <ul style="list-style-type: none"> * lot 1 : acquisition de deux véhicules légers pour un montant de 65 000 € HT * lot 2 : acquisition d'un véhicule poids lourd équipé d'une nacelle pour un montant de 240 000 € HT (y compris équipements spécifiques). <p>La consultation sera publiée avant l'été sur notre profil acheteur (e.marchéspublics) avec un délai de réponse de 2 mois environ.</p> <p>Les critères de jugement des offres seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * prix : 50 % * valeur technique (modèle, puissance, service clients, maintenance, garanties, options...) : 40 % * délais de livraison : 10 % <p>Compte tenu des délais de livraison des véhicules nacelles, la nacelle ne sera effectivement payée qu'en 2025 ou 2026, conformément à l'autorisation de programme votée le 8 mars 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'autoriser à signer tout document relatif à cette consultation.

Point 6 – Renouvellement du marché Etudes d'électrification : lancement d'une consultation

M. le Président invite M. Jean-Luc Lavigne à présenter ce dossier.

M. Lavigne informe les membres du Bureau que le marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée, concernant les études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que les études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication, au titre des années 2021-2023, est arrivé à échéance. Il s'agit de le renouveler.

Le montant annuel des besoins du SDE étant estimé à 45 000 € HT, un marché à procédure adapté, sous forme d'accord-cadre à bons de commande, renouvelable 3 fois, doit être lancé.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur le lancement de ce marché.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de lancer un nouveau marché à procédure adaptée (accord-cadre à bons de commande) portant sur la réalisation des études des travaux définis précédemment pour l'année 2024, avec la possibilité de reconduction annuelle ne pouvant dépasser 3 ans,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant.

DL 59 04 24	Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique, ainsi que d'études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication
	<p>M. le Président informe les Membres du Bureau que le marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée, concernant les études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que les études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication, au titre des années 2021-2023, est arrivé à échéance.</p> <p>Le montant annuel des besoins du SDE65 est estimé à 45 000 € HT environ par an.</p> <p>En conséquence, M. le Président propose aux Membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lancer un nouveau marché à procédure adaptée (accord-cadre à bons de commande) portant sur la réalisation des études des travaux définis précédemment pour l'année 2024, avec la possibilité de reconduction annuelle ne pouvant dépasser 3 ans, - de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

B- Points d'information

Point 1 - Evolution de l'organisation du SDE65

M. le Président invite M. le Directeur Général à présenter ce dossier.

M. Rouch informe le Bureau du départ du SDE65 de M. Denis Maumus, Chargé de projet Réseaux de chaleur au service Transition énergétique, fin juin.

Il a été proposé à M. Arnaud Larvol, Conseiller en efficacité énergétique dans le même service, de le remplacer sur ce poste. Celui-ci a accepté.

D'autres évolutions sont envisagées, impliquant une réorganisation des Services du SDE. Un travail approfondi va donc être engagé par M. Rouch et Mme Armary, en associant les Chefs de service et le personnel, qui sera ensuite examiné par les membres de la Commission Organisation des moyens pour proposition à la réunion du Bureau du 3 juillet prochain, puis au Comité Syndical du 27 septembre.

M. le Président conclut en indiquant qu'il examinera le projet de service avant la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

Point 2 - Renouvellement du groupement d'achat d'énergies

Sur invitation de M. le Président, Mme Armary informe le Bureau de l'avancement du dossier.

La campagne de renouvellement du marché d'achat d'électricité et gaz pour la période 2026-2028 a été lancée le 22 avril, avec une date butoir pour l'intention d'adhésion au 17 mai 2024, et pour la délibération concordante fin juillet.

Cette campagne s'achèvera au 30 juillet puis la procédure de renouvellement se déroulera d'août à novembre 2024.

Concernant le montant d'adhésion au groupement d'achat des membres non adhérents au SDE65, Mme Armary indique au Bureau qu'une proposition lui sera présentée lors de la réunion de juillet.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

Point 3 - Budget annexe PV : bilan et perspectives

M. le Président donne la parole à M. Gaudéric Maribaud, ingénieur au service Transition énergétique, sur ce point.

M. Maribaud rappelle la décision du Comité syndical prise en 2014 de s'engager dans le domaine des énergies renouvelables, puis la création de ce budget en 2017 pour accompagner le développement de projets photovoltaïques et d'hydroélectricité.

Il présente ensuite l'état des lieux des installations réalisées, à savoir 16 en service à ce jour et 5 en cours de travaux. M. Maribaud précise que le processus de réalisation d'un projet se déroule sur 3 ans environ et que dans certains cas, les délais sont beaucoup plus longs. Il cite en exemple les raccordements Enedis qui peuvent tarder à venir et rallonger les délais d'exécution.

Concernant le budget, M. Maribaud indique qu'une attention particulière est portée sur les rentrées financières et la pertinence des projets, afin de ne pas créer de déséquilibre.

Concernant les moyens techniques et humains mis en place et pris en compte dans l'établissement de ce budget, M. Maribaud explique d'une part que la maintenance préventive des panneaux photovoltaïques est réalisée en interne par une équipe de 2 agents avec 1 nacelle intervenant sur une demi-journée, et d'autre part, que le logiciel EPICES-Energies permet de suivre dans le détail la production des installations. Ces mesures permettent de prévenir le vieillissement du parc photovoltaïque et de sécuriser les recettes de vente de l'électricité.

Le résultat du budget annexe PV permet de financer un demi-poste Chargé de mission.

M. le Directeur Général informe le Bureau qu'un rapport sera établi sur l'évolution de ce budget.

M. le Président conclut en soulignant l'intérêt de cette démarche et la qualité de la présentation, à savoir l'identification des points d'alerte et faire aussi preuve de prudence dans la réalisation de ce budget et indique que le rapport sera diffusé aux membres du Bureau.

Point 4 - Contrôle de concession 2022 : bilan

M. le Président invite M. Lavigne à présenter ce dossier.

M. Lavigne détaille le bilan de l'année 2022 sur les plans technique et financier, en précisant que le déploiement des compteurs communicants Linky est achevé, et que la qualité de tension s'est améliorée.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

M. le Président remercie MM. Lavigne et Yves Laffaille, Président de la Commission Réseaux, pour le travail réalisé.

Point 5 - Dotations FACÉ 2024

M. le Président laisse la parole à M. le Directeur Général, qui informe le Bureau de l'augmentation des dotations pour 2024, à laquelle s'ajoute le programme Intempéries pour un montant de 185 000 €.

Ces financements portent sur des opérations publiques et non privées.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

Point 6 - Programmation complémentaire

M. le Président donne la parole à M. Dominique Alexandre, Chef de service Eclairage public, sur ce point.

M. Alexandre détaille la demande de la commune de Lagrange relative à une étude d'enfouissement des réseaux à inscrire sur le programme Electrification 2024, puis les demandes des communes d'Escala, Lau-Balagnas, Saint-Martin, Saint-Paul et Vielle-Aure portant sur des opérations de sécurisation ou de travaux conjoints avec l'enfouissement de réseaux, au titre du programme Eclairage public 2024.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'inscrire ces 6 opérations au titre des programmes Electrification et Eclairage public 2024,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document en rapport avec celles-ci.

DL 59 04 24	Programmation complémentaire Electrification et Eclairage Public 2024
	<p>En complément des programmations de travaux de janvier, février et mars 2024, M. le Président informe le Bureau qu'il serait possible de programmer 6 opérations supplémentaires au titre des programmes d'électrification et d'éclairage public 2024, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 étude pour le programme d'électrification,• 5 demandes de réalisation de travaux pour le programme d'éclairage public. <p>Ces opérations sont définies comme suit :</p> <p>Au titre du programme Electrification</p> <ul style="list-style-type: none">• Commune de Lagrange : étude d'enfouissement des lignes. <p>Pour cette opération, son financement pourra être rattaché au programme Etudes 2024.</p> <p>Au titre du programme Eclairage public</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Commune d'Escala</i> : rénovation de la place (étude réalisée en 2022) Le montant de l'opération s'élève à 30 000 € HT. • <i>Commune de Lau-Balagnas</i> : sécurisation d'un cheminement « piétons » Le montant de l'opération s'élève à 11 000 € HT. • <i>Commune de Saint-Martin</i> : sécurisation des abords d'un abri bus Le montant de l'opération s'élève à 20 000 € HT. • <i>Commune de Saint-Paul</i> : rénovation du réseau d'éclairage public sur la place de l'église et au niveau de la salle des fêtes suite aux travaux d'aménagement réalisés par la commune. Le montant de l'opération s'élève à 20 000 € HT. • <i>Commune de Vielle-Aure</i> : coordination des travaux d'éclairage public avec le Département pour la traversée du pont et la rénovation de ses abords Le montant de l'opération s'élève à 60 000 € HT. <p>M. le Président propose au Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire ces 6 opérations au titre des programmes Electrification et Eclairage public 2024, - de l'autoriser à signer tout document en rapport avec celles-ci.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Point 7 - Avancement du programme Tête en Led

M. Alexandre poursuit par le bilan de l'année 2024, en signalant que beaucoup de demandes relatives à ce programme parviennent encore au SDE.

Il informe le Bureau de la préparation d'un programme pour 2025 et la reconduction par la Caisse des Dépôts et Consignations de l'opération Intracting.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication.

Point 8 - Calendrier

Avant de conclure la séance, M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général pour la présentation du calendrier du SDE et demande s'il y a des questions éventuelles.

Bureaux :

- mercredi 22 mai : 17 h 30
- ~~mercredi 19 juin : 17 h 30~~ - Annulé
- mercredi 3 juillet : 18 h 30
- jeudi 12 septembre : 17 h 30

Conseil Syndical :

- vendredi 27 septembre : 18 h 00

SEM Ha-Py Energies :

- mercredi 3 juillet : CA - 17 h 00
- mercredi 2 octobre : CA - 17 h 30

Évènements :

- jeudi 25 avril : visite de chantier coordonné avec Enedis à Préchac avec la presse
- jeudi 23 mai : salon des Maires
- samedi 1^{er} juin : montée du Géant
- samedi 15 juin : inauguration du réseau de chaleur de Loures-Barousse
- mercredi 26 au jeudi 28 juin : congrès national FNCCR à Besançon

La réunion s'achève à 19 h 00.

La Secrétaire de Séance,



Thérèse POURTEAU

Le Président,



Patrick VIGNES

